

Le cadre réglementaire du recrutement, de la gestion, de la rémunération et de l'évaluation des AESH est fixé essentiellement par les textes suivants :

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État,
- le décret du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap,
- la circulaire n°2019-090 du 5 juin 2019 relative au cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap.

Pour toute question sur le cadre de gestion des AESH et la transmission de documents, votre interlocuteur :

SAGERE – Pôle administratif
20 boulevard de la liberté - 62 000
ARRAS
03 21 23 82 89
dsden62.sagere@ac-lille.fr

Pour l'envoi des documents, demandes d'autorisation d'absence de congés maladie, maternité ou toute question relative à la paie :

L'employeur des AESH est soit le DASEN du Pas-de-Calais, soit un lycée mutualisateur. Son identité apparaît sur le contrat de travail.

Lycée Gustave Eiffel à Armentières

Centre mutualisateur
96, rue Jules Lebleu
59 280 ARMENTIERES

mutualisateur.0590011s@ac-lille.fr

Lycée Camille Claudel à Fourmies

1, rue Paul Lafargue
59 610 FOURMIES

centre.mutualisateur@ac-lille.fr

Lycée Edouard Branly à Boulogne/Mer

Service des AESH
2, rue de la Porte Gayole
BP 779 - 62 321 BOULOGNE-SUR-MER
cedex

ce.aesh.0620052v@ac-lille.fr

SAGERE – SMAESH
20 boulevard de la liberté - 62 000 ARRAS
dsden62.aesh@ac-lille.fr

gestion financière :

A à BI → C. FRUTIER : 03.21.23.86.85
BL à BO → A. HEUGUE : 03.21.23.91.40
BR à COQ → M. DA COSTA :
03.21.23.31.31 - poste 8394
COR à DEL → M. LENGLET :
03.21.23.31.31 - poste 8393
DEM à DUR → C.DELESTREZ :
03.21.23.86.84
DUS à GRI → A. LERICQUE :
03.21.23.31.31 - poste 8311
GRO à KO → E. CASTEL :
03.21.23.31.31 - poste 8392
KRA à LIE → B. CAGIN : 03.21.23.82.78
LIF à MON → V. SARAZIN :
03.21.23.31.31 - poste 8334
MOP à RA → S. RODRIGUES :
03.21.23.31.31 - poste 8312
RE à TA → J. MANIQUE : 03.21.23.91.46
TE à Z → L. JAMROZIK : 03.21.23.86.83

gestion administrative :

B. POUCHAIN : 03.21.23.91.41

Information complémentaire

D'ici 3 années, l'ensemble des AESH employés et rémunérés actuellement par les lycées mutualisateurs seront intégralement gérés au niveau de la DSDEN du Pas-de-Calais